

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 18/04/2024

Séance du 12 Avril 2024 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de Mme Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Etaient présents : BOUVIER Nicole (maire), LORANS Jean-Louis, MILETTO Aurélia, REVET Amandine, TRUCHET Joël, RUSPINI Christophe, HERON Natacha, LANDAZ Thierry, PLOTTIER Sylvie, VIOUX Alain, BECU Dominique

Etaient excusés : PEPIN Anne (pouvoir donné à Sylvie PLOTTIER), FERLIN Estelle.

Absents : BOISSON Andgel, PEREIRA Georges

Secrétaire de séance : Christophe RUSPINI

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

DELIBERATION 2024 – 09 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Christophe RUSPINI, 1^{er} Adjoint, rappelle les résultats du Compte Administratif 2023, ainsi que ceux du Compte de Gestion du Service de Gestion Comptable (SGC) de Chambéry.

♦ En section de Fonctionnement les comptes présentent un résultat cumulé excédentaire, d'un montant de **766 036.45 €**

- aucun reste à réaliser en dépenses ;

- aucun reste à réaliser en recettes ;

soit un excédent global de fonctionnement de **766 036.45 €**

♦ La section d'Investissement présente de son côté :

- un excédent d'un montant de **99 981.35 €**

- des restes à réaliser en dépenses pour €

- des restes à réaliser en recettes pour €

soit un excédent global d'investissement de **99 981.35 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2024 :

* **0 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à l'aide d'un titre de recettes ;

* **766 036.45€ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)** en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Nicole BOUVIER



Le secrétaire de séance,
Christophe RUSPINI

